

Traitements—Loi

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

### LA LOI SUR LES TRAITEMENTS

#### MODIFICATION PRÉVOYANT L'AUGMENTATION DES TRAITEMENTS DES LIEUTENANTS-GOUVERNEURS

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 15 mai, de la motion de M. Sharp: Que le bill C-24, tendant à modifier la loi sur les traitements, soit lu pour la 2<sup>e</sup> fois et renvoyé au comité permanent des prévisions budgétaires en général.

**M. Les Benjamin (Regina-Lake Centre):** Monsieur l'Orateur, je suis intervenu hier soir pour répondre à l'invitation que m'avait faite le chef de l'opposition (M. Stanfield) de prendre part au débat.

**Une voix:** Ce fut une erreur!

**M. Benjamin:** J'ai été heureux d'accepter l'invitation de l'honorable représentant. Je suis intervenu pendant le discours du chef de l'opposition lorsqu'il a fait remarquer que nous ne devions pas nous acharner sur certains groupes, notamment les lieutenants-gouverneurs, les juges ou les députés et les prendre à partie à propos de la politique de modération. J'ai alors dit, et je le répète encore une fois, qu'il est assez difficile de se soucier des hausses de traitement de gens qui gagnent déjà \$25,000, \$35,000 ou \$45,000 par année.

Il est encore plus difficile d'accepter ou même d'écouter les idées de quiconque cherche à justifier des augmentations procentuelles de revenus de cet ordre, augmentations qui, en termes réels, représentent beaucoup plus que ce qui est nécessaire ou souhaitable. Les mêmes augmentations procentuelles pour des personnes gagnant moins de \$12,000 ou \$13,000 par années auraient un certain bon sens. Mais je soutiens que de telles augmentations sont excessives et, pour ainsi dire, révoltantes dans le cas des personnes qui gagnent de \$25,000 à \$50,000 par année.

● (1210)

Le chef de l'opposition s'est dit quelque peu fatigué des propos du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) au sujet des restrictions et il aimerait bien nous voir appuyer un programme concret en ce sens. Le député de Winnipeg-Nord-Centre, celui d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent), celui de Nanaimo-Cowichan-Les Îles (M. Douglas) et d'autres députés de mon parti ont fait des propositions en ce sens à maintes reprises, ces deux dernières années. Parce que certains députés ont choisi de ne pas les écouter ou de ne pas leur répondre, on ne peut pas leur en imputer le blâme.

Je rappelle à la Chambre, et surtout au chef de l'opposition, que ce n'est pas d'hier que nous affirmons qu'il doit y avoir quelque forme de restriction. Nous avons cependant soutenu par le passé, comme nous le soutenons d'ailleurs encore, que c'est au haut et non pas au bas de l'échelle salariale que ces restrictions doivent commencer. Il est révoltant, ou tout au moins peu convenable, que les députés en Chambre, bien assis dans leurs fauteuils, proposent des augmentations pour les groupes à revenu élevé tout en invitant les gens à revenu modeste ou fixe à se serrer la ceinture.

Le ministre des Finances (M. Turner) se plaignait l'autre jour de ce que les salaires représentaient 70 pour cent du revenu total au Canada; donc, à son avis, il s'agissait là

[M. McKinnon.]

d'un secteur de l'économie où il fallait faire preuve de restriction. Mais il a omis de dire que ce pourcentage comprend les traitements élevés, tels ceux des hauts fonctionnaires, des juges, des sénateurs et députés, des lieutenants-gouverneurs, des avocats, des médecins et autres membres des professions libérales, les ingénieurs, et ainsi de suite, qui tous jouissent de revenus de \$25,000 à \$75,000 par année. Voilà où il faut imposer des restrictions. A notre avis, ceux qui ont un revenu de \$6,000, \$8,000 ou \$10,000 par année ont droit à toutes les augmentations qu'ils peuvent obtenir, ne fût-ce que pour instaurer une plus grande équité dans notre société.

Selon des statistiques récentes, une famille de cinq personnes—le mari, la femme et trois enfants—touchant un revenu annuel inférieur à \$15,000 à Toronto est incapable de joindre les deux bouts. Une famille comme celle-là ne peut faire face aux coûts du logement, de la nourriture et d'autres nécessités de la vie, si elle vit dans une ville comme Toronto. Et nous, et quand je dis «nous», je veux dire le gouvernement et les membres de l'opposition officielle, nous avons le culot de demander à ceux qui ont un revenu de cet ordre ou même moins de se serrer la ceinture. Ils essaient ensuite de plaider pour eux, comme députés, au nom des juges et maintenant au nom des lieutenants-gouverneurs et de justifier des augmentations variant entre 20 et 90 p. 100: c'est absurde.

Lorsque les libéraux et les conservateurs parlent de restrictions pour les pauvres, cela me rappelle les ducs, comtes et vicomtes d'autrefois. Les paysans devaient se prosterner devant eux, le long des routes, lorsqu'ils passaient. Aujourd'hui, ils se promènent en Cadillac et en Lincoln Continental pour se rendre au Parlement, au tribunal ou même à la Chambre des communes.

Si le ministre des Finances ou les membres de l'opposition officielle pensent un instant que le Canadien moyen va se tenir coi ou accepter les plaidoyers et les exhortations aux restrictions, alors que les bills C-44, C-47, C-24 et C-23 sont en voie d'être adoptés, ils se leurrent. On ne l'acceptera pas, car c'est injuste, à tel point qu'on serait porté à croire qu'aucun député n'aurait le front de proposer une telle mesure, en demandant par contre aux pauvres de se serrer la ceinture.

J'aurais été plus enclin à appuyer une augmentation de salaire des parlementaires si nous avions d'abord augmenté la pension de vieillesse. Nous sommes parvenus, malgré le peu d'enthousiasme du gouvernement, à indexer les pensions de vieillesse au coût de la vie, mais le problème, c'est que le pourcentage est fondé sur un montant de base trop bas. A l'heure actuelle, le Canada peut se permettre de doubler le taux de base des pensions de vieillesse sans que ce soit une mesure inflationniste. Ce ne sont pas ceux qui touchent la pension de vieillesse ni ceux dont les revenus sont bas qui provoquent l'inflation. Ils en sont plutôt les premières victimes.

Les gens dont le traitement se situe entre \$25,000 et \$75,000 peuvent très bien s'en tirer, je pense. Une augmentation de 20, 30 ou 40 p. 100 dans leur cas est tout à fait injustifiable. On nous dit que les lieutenants-gouverneurs n'ont pas eu d'augmentation depuis 12 ans. Il y a un fait qui n'a pas été mentionné hier soir, et pour cause, c'est qu'aucun d'entre eux n'occupe son poste depuis 12 ans. En fait, je ne crois pas qu'un seul lieutenant-gouverneur ait été en fonction plus de cinq ans. La durée de mandat est de cinq ans et parfois on le prolonge d'un ou deux ans. Presque toujours, sinon toujours, il s'agit de gens cossus. Ils n'acceptent pas le poste de lieutenant-gouverneur pour pouvoir gagner leur vie et ce serait un affront à faire à un